

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-ET-UN DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 15 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Céline FORTIN, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Christelle LEVY,
- Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

Délibération n°2021-247

Membres en exercice : 69

Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 10

RESSOURCES HUMAINES TRANSFERT DU PROGRAMME LOCALEAT – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION

Le PETR du Pays de Saint-Brieuc porte actuellement un projet de coopération européenne sur la

valorisation des produits alimentaires appelé Localeat qui regroupe 6 Groupes d'Action Locale GAL et Groupes d'Action Locale Pêche et Aquaculture GALPA européens sur la thématique des produits locaux.

Pour que les produits alimentaires locaux deviennent un levier de développement économique pour les territoires partenaires, le projet de coopération souhaite tout d'abord définir le produit alimentaire local et connaître la dynamique alimentaire de chaque territoire. Par la suite, les partenaires travailleront collectivement sur les questions de connexion de l'offre et de la demande et de l'accompagnement des producteurs et des artisans dans la promotion de leurs produits. Méconnu, le processus d'approvisionnement en produits de la mer dans la restauration collective et privée sera également traité. A une plus grande échelle, ce projet vise à encourager et à favoriser une alimentation issue de nos territoires accessible à tous.

Les résultats du projet de coopération :

1. Le travail des partenaires a permis de construire une boîte à outils dont nos territoires peuvent se saisir dès maintenant, et qui vise à :
 - Définir le produit local ;
 - Connecter l'offre et la demande (identifier les freins à l'approvisionnement local dans la restauration collective ; favoriser la mise en réseau de producteurs via des outils digitaux) ;
 - Développer la communication et l'éducation autour des produits locaux ;
 - Créer des expériences touristiques intégrant des produits locaux.
2. Un Comité de pilotage local a offert l'opportunité aux acteurs du territoire de s'approprier la démarche en organisant un concours culinaire et des ateliers sur l'approvisionnement en produits locaux dans la restauration collective.
3. Nos partenaires européens plébiscitent le portage de la coopération par le Pays de Saint-Brieuc et sollicitent notre territoire pour qu'il continue d'être chef de file.
4. LOCALEAT fonctionne déjà en synergie avec plusieurs démarches (volet « filières » du plan de lutte algues vertes, destination touristique...) et peut constituer une « brique » des PAT de nos EPCI.

Cette coopération, obligation réglementaire, est financée sur les fonds LEADER. Avec le financement européen (80%) et le concours du département, la totalité de ce projet de coopération est prise en charge.

La date initiale de fin de cette coopération est prévue pour le 31 décembre 2021. Les élus du PETR souhaitent le prolongement de cette action en 2022. Aussi, la fiche action 6 « Coopération » doit être créditée d'un montant sur l'enveloppe complémentaire LEADER 2021-2022. Le Comité de programmation devra se prononcer sur ce point. Une chargée de mission pour ce projet LOCALEAT avait été recrutée par le PETR.

Lamballe Terre & Mer portant toutes les missions incombant à l'animation et la gestion du programme LEADER et les agents en charge de ces missions à compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé que le contrat de la chargée de mission soit renouvelé par la communauté sur l'année 2022.

Considérant le débat d'orientation budgétaire 2022, qui s'est tenu le 16 novembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la création d'un poste de chargé.e de mission, à temps plein, de catégorie A, pour une durée d'une année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- PRECISE que les crédits nécessaires à la création de ce poste sont inscrits au budget 2022
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2021**
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

23 DEC. 2021

De l'affichage le

23 DEC. 2021

*Pour le Président,
Par délégation,*

**Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud LECOURT", written over a horizontal line.

